

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 Mars 2021

**Commune de
PAULHAN**

N° 2021/03/03

Date de la convocation	15/03/2021
	Votes : 25
Présents : 21	Pour : 25
Absents : 02	Contre : 0
Représentés : 04	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vingt deux Mars,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, DJUROVIC Aleksandra, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, LAMBERT Marcel, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient absents : MM. DUPONT Laurent, JAM Thierry.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mme DAVIT Hélène
- Mr BAILLEUX-MOREAU Yves à Mr VALERO Claude
- Mr BIROUSTE Pascal à Mme LABORDA Véronique
- Mme CAPELLE Laetitia à Mme GAVINET Isabelle

Objet : Adoption d'une convention d'animation d'ateliers d'écriture

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210322-2021-03-03-DE
Date de télétransmission : 24/03/2021
Date de réception préfecture : 24/03/2021

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'association l'Atelier des Moécris et la médiathèque s'associent afin de proposer un atelier d'écriture à des adultes à la médiathèque.

A ce titre, une convention doit être conclue avec l'association « l'atelier des moécris » dont le siège social est situé 5, impasse du Crès 34230 SAINT PARGOIRE pour définir les modalités pratiques et financières.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte la convention avec l'association « l'atelier des Moécris, dont le siège social est situé 5 impasse du Crès à SAINT PARGOIRE,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à accomplir toutes les démarches administratives relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210322-2021-03-03-DE
Date de télétransmission : 24/03/2021
Date de réception préfecture : 24/03/2021